

Séance du :

18/06/2021

Date de la convocation :

11/06/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de COMPS sur ARTUBY**

N° de la délibération 2021_41	Nombre de membres		
	Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
	11	9	8

L'an deux mille vingt et un et le 18 juin à 14h30,
le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
dans le lieu habituel de ses séances,
Sous la présidence de M. Alain BARALE

Présents : MM.- BAIN Chantal - BIGHETTI de FLOGNY Charles - CAMOIN Yves — GRANDAZZI
Sandrine - LAUGIER Lucette – LUCAS Aurore et GAYMARD Marie-José,

Absent excusé : M. TROIN François,

Secrétaire de séance : LAUGIER Lucette

**Objet : Camping Municipal Le Pontet –
Convention avec Association Nationale des chèques Vacances (ANCV)**

L'ANCV a été créée en 1982 pour développer le droit aux vacances et aux loisirs pour tous. Le cheque vacances est un titre de paiement qui permet au plus grand nombre d'accéder un large éventail d'activités culturelles et de loisirs.

L'ANCV assure l'émission des chèques vacances et en assure le remboursement auprès des professionnels agréés.

Les prestations d'hébergement du Camping Municipal du Pontet rentrent dans le champ de l'agrément de l'ANCV. C'est pourquoi, il est proposé d'accepter le chèque vacances comme moyen de paiement.

**Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, DECIDE :**

- **D'ACCEPTER** le chèque vacances comme moyen de paiement des prestations d'hébergement du Camping Municipal du Pontet
- **D'AUTORISER** le Maire à signer la convention d'affiliation au dispositif ANCV

Fait et délibéré à Comps/Artuby les jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme à l'original.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture

le: 29/06/2021
et publication le: 29/06/2021

Le Maire
A. BARALE

Le Maire
A. BARALE

